



COMMUNE DE SAINT-DENIS-D'OLERON

MAIRIE

**27, rue de la Libération
17650 SAINT-DENIS D'OLERON
Tél. : 05 46 47 85 48
Fax. : 05 46 47 88 23
Mail : mairie@st-denis-oleron.fr**

**DOMAINE PUBLIC : APPEL A CANDIDATURES, OCCUPATION TEMPORAIRE
5 EMPLACEMENTS POUR DES ATTRACTIONS FORAINES ET MANEGES**

Organisateur :

Commune de Saint-Denis d'Oléron : 27, rue de la Libération - 17650 Saint-Denis-d'Oléron
Tél. : 05 46 47 85 48

Objet :

Dans le cadre de l'occupation de 5 emplacements destinés à l'installation d'attractions foraines et manèges, la commune de Saint-Denis d'Oléron lance un appel à candidatures, conformément aux dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P). Les candidats retenus se verront proposer une Autorisation d'Occupation Temporaire pour l'exploitation des emplacements. Ce dispositif vise à assurer une activité d'attractions foraines et manèges traditionnels sur la commune.

Présentation des emplacements :

- ✓ 1 emplacement situé sur l'esplanade du port d'une superficie de 40 m².
- ✓ 4 emplacements situés rue Pierre Metayer pour des superficies de 84,5 m², 89 m², 121,5 m² et 200 m².

Durée d'exploitation :

La durée d'exploitation est fixée entre le 1^{er} avril et le 30 septembre 2026, avec une présence obligatoire en soirée durant les mois de juillet et août. L'exploitant aura la possibilité de faire une demande pour élargir la période d'exploitation. Le montage pourra s'effectuer à partir du 25 mars et le démontage devra s'effectuer avant le 7 octobre 2026 sauf si l'exploitant demande une prolongation de son activité sur les vacances de la Toussaint. Les candidats pourront proposer des dates d'ouvertures complémentaires.

L'Autorisation d'Occupation Temporaire est délivrée pour 1 année.

Redevance :

Les exploitants devront s'acquitter d'une redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 0.32€ par m² et par jour d'occupation.

Cette redevance sera appelée en totalité le 15 juillet 2026.

Modalités de candidature :

Les candidatures portant la mention « attractions foraines et manèges » doivent être déposées ou envoyées au plus tard le **28 février 2026** inclus à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Denis d'Oléron
27, rue de la Libération
17650 Saint-Denis d'Oléron
ou par courriel à culture-animation@st-denis-oleron.fr

Contenu du dossier de candidature :

Les dossiers de candidature doivent inclure les éléments suivants :

- ✓ Projet détaillé
- ✓ Identité visuelle et photographies
- ✓ Attestation d'assurance en lien avec l'activité concernée
- ✓ Justificatifs liés à l'entreprise (extraits KBIS, contrôle sécurité matériel...)
- ✓ Carte nationale d'identité du responsable
- ✓ Présentation de l'expérience du candidat relative à l'activité concernée

Attribution :

L'attribution sera communiquée aux exploitants retenus au plus tard le **13 mars 2026**.

Renseignements techniques et administratifs

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats pourront s'adresser à la mairie par téléphone au **05 46 47 85 48** ou par mail à culture-animation@st-denis-oleron.fr

Informations complémentaires :

Le calendrier prévisionnel mentionné dans le présent avis est indicatif, la commune se réserve la possibilité de reporter la date d'attribution.

Les candidatures seront rédigées en français. Le droit français est le seul applicable.